

Non aux mâchefers à la Sarrée

Défendons notre santé et nos villages



Ce projet soulève de sérieux problèmes :

- ◆ Augmentation du trafic routier au carrefour du Pré du Lac
- ◆ Dégradation de la qualité de l'air
- ◆ Dégradation du paysage
- ◆ Risque important de pollution des milieux naturels
- ◆ Risque important de pollution des sources

Soyons nombreux à participer à l'enquête publique, et pour montrer notre détermination

- Mettre un avis sur le registre d'enquête mis à disposition en mairie
- Envoyer votre avis par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie du Bar sur Loup

ou par voie électronique sur l'adresse mail :

ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr et mettre en objet du mail :

AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD

La Mairie et le Collectif « Non aux mâchefers à la Sarrée » lutte contre l'implantation par la société Mat'ILD d'une unité de fabrication de béton incorporant des mâchefers provenant des incinérateurs du département des Alpes Maritimes, de Monaco et des territoires limitrophes.

Qu'est-ce que le mâchefer ?

Les incinérateurs d'ordures ménagères produisent des déchets hautement toxiques appelés mâchefers. Ces derniers représentent 15 à 20% du poids des déchets incinérés. Ils sont composés entre autres de métaux lourds comme l'aluminium, le plomb, le cadmium, le mercure et de polluants persistants comme les dioxines.

Pour pouvoir utiliser les mâchefers, il faut les faire mûrir, c'est à dire les laisser fermenter comme on le ferait pour un compost, à la différence qu'il s'agit là de composés toxiques. L'unité de maturation de cette usine accueillerait 60 000 tonnes de mâchefers par an qui seraient entreposés dans un bassin à l'air libre. Sous l'action conjuguée de l'eau de pluie et de la fermentation naturelle, les mâchefers produisent une fraction liquide, appelée lixiviat, chargée en polluants, qui ne peut être rejetée ni dans le milieu naturel ni dans les stations d'épuration.

Les problèmes soulevés

De nombreuses questions se posent sur la faisabilité de ce projet et de ses conséquences. En premier lieu, la circulation de poids lourds transportant les mâchefers, les granulats, le ciment, les camions des entreprises du BTP, etc... qui passent par le carrefour de Pré du Lac, après avoir traversé toutes les communes alentour pour rejoindre la position excentrée du site.

La circulation sera d'autant plus difficile et accidentogène.

Ensuite, la dégradation de la qualité de l'air par les particules fines due au trafic routier et aux poussières produites par l'exploitation sera notable.

Enfin, et c'est primordial, le risque élevé de pollution de l'eau et du sol.

Est-ce raisonnable de localiser cette exploitation sur un plateau karstique, à 670 mètres d'altitude, au dessus de plusieurs sources, en zone montagne ?

Et que se passerait-il en cas d'évènement climatique majeur ?

Le moindre dysfonctionnement de l'usine impacterait toute la vallée.

Evitons de refaire les dramatiques erreurs du passé comme au Jas de Madame à Villeneuve-Loubet.

Soutenez notre action en signant notre pétition <https://chng.it/bzggYyZ> pour préserver l'environnement, notre qualité de vie, la santé publique, l'image de nos villages.

Pour plus d'information contacter : Collectif.BSL06@gmail.com ou la Mairie du Bar sur Loup à accueil@lebarsurloup.fr